



Palements conge maternité urgent!!!!!!!!!!!!!!

Par **fambrini**, le **01/02/2009** à **16:00**

bonjour, rnrnje voudrais vous demander je suis en congé maternité depuis le 1er janvier 2009 et j'ai déjà eu 2 paiements 1 du 1er au 9 janvier et l'autre du 10 au 16 janvier, rnil y a du retard sur mes paiements et je voulais savoir si la sécurité sociale peut arrêter les paiements d'indemnités pendant le congé maternité malgré que des 1ers versements ont déjà été effectués, rnrnmerci par avance de vos réponses,

Par **domi**, le **01/02/2009** à **17:38**

bonjour, en principe la CPAM paie tous les 14 jours. Votre dernier paiement datant du 16 janvier, il n'y a pas de retard pour l'instant ! tenez compte du délai de virement sur votre compte bancaire. De plus sur www.ameli.fr vous pouvez suivre votre dossier avec vos codes perso. Si vous n'avez pas les codes demandez les à la CPAM. Domi